



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45001 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20150416-15_04_31_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2015

Publication : 16/04/2015



Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 15.04.31.40

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIERES - Adoption du CAP FORET BOIS 3^{ème} génération Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **16 avril 2015** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 10.03.04 du 24 juin 2010 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Economie et Emploi, Agriculture, Artisanat et Economie Solidaire » lors de sa réunion du 14 avril 2015 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP FORET BOIS 3EME GENERATION (**annexe 1**) avec ARBOCENTRE, le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE 16 AVRIL 2015

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE FORET BOIS 3EME GENERATION

2015-2018

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 avril 2015 (CPR n°15.04.31.40), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

ARBOCENTRE, association loi 1901 (Siret 40875052900039), ayant son siège 2163 avenue de la Pomme de Pin CS 40001 – Ardon – 45075 Orléans Cedex 2, représenté par Monsieur Jacques ROLLET, Président, ci-après dénommée « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et

VU le Projet de régime cadre exempté du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt

VU le Projet de régime notifié du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt aides aux actions de promotion des produits agricoles

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget de la Région et s'il y a lieu ses décisions modificatives,

VU le Règlement financier de la Région, adopté par l'Assemblée plénière DAP n° 10.03.24 du 24 juin 2010,

VU la délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente;

VU la communication relative à la politique agricole présentée par le Président du Conseil régional à la séance du 29 juin 2006,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 15.04.31 du 16 avril 2015 adoptant le programme relatif au CAP FORET BOIS 3EME GENERATION 2015-2018

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP FORET BOIS 3EME GENERATION» co-construit avec ARBOCENTRE

ARTICLE 2 – rappel des enjeux de la filière

Enjeux de la filière forêt bois régionale

Les principaux enjeux identifiés pour 2015-2018 sont les suivants :

En forêt, la filière devra développer la gestion durable de la forêt pour la renouveler en l'adaptant aux changements climatiques et récolter plus de bois en optimisant le revenu forestier, améliorer la desserte pour améliorer la compétitivité et développer la récolte, gérer durablement les massifs forestiers,

Les Entreprises de Travaux Forestiers devront se renforcer et développer une mécanisation adaptée aux sols de la région Centre.

Les entreprises de première transformation devront récolter et transformer plus de bois, clarifier leurs stratégies, intégrer l'innovation et le design, augmenter la valeur ajoutée de transformation.

L'enjeu pour le bois énergie est d'assurer l'approvisionnement des projets en cours et prévus dans les 4 années à venir, et de développer le réseau de petites et moyennes chaufferies approvisionnées en circuit plus court avec plus de valeur ajoutée.

Dans la construction bois, il est nécessaire de renforcer la dynamique de la construction bois (demande et offre), et de favoriser l'utilisation de produits en bois régionaux et l'intégration des éco matériaux.

L'animation aura pour objectif d'appuyer les acteurs de la filière dans un esprit de subsidiarité et d'apport de valeur ajoutée pour faciliter le développement des entreprises de la filière, d'observer pour mesurer les résultats des actions et piloter la filière.

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

ARTICLE 4 - Budget

La Région consacrera une subvention globale maximum de **6 700 200 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale et les crédits FEADER sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP FORET BOIS 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP FORET BOIS 3EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale et/ou dans le cadre d'un appel à projets.

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

ARTICLE 6 - Durée du CAP FORET BOIS 3EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter du 01/01/2015 et jusqu'au 31/12/2018.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP FORET BOIS 3EME GENERATION – Avenant1. Compte rendu annuel

ARBOCENTRE adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, ARBOCENTRE adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP FORET BOIS 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

ARBOCENTRE s'engage à mettre en place et à animer le CAP FORET BOIS 3EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

ARBOCENTRE s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP FORET BOIS 3EME GENERATION qu'ils éditeront ou feront éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orléans, le 16 avril 2015

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Le Président d'Arbocentre

Marie-Madeleine MIALOT

Jacques ROLLET

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 1 : développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

1.1. Prescrire et accompagner les projets utilisant bois locaux et français

111. Prescrire l'utilisation des bois régionaux et français dans la construction

Objectif	Développer les marchés de la construction utilisant les bois locaux en priorité
Bénéficiaires	Directs : les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les architectes, bureaux d'études, économistes. Indirects : les entreprises de construction bois, menuisiers, charpentiers, entreprises de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} transformation, de récolte, l'ONF, les Communes forestières et les propriétaires forestiers.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets utilisant des bois régionaux ou nationaux. - Renforcer les partenariats avec l'Ordre des architectes, les bureaux d'études, les économistes, les filières éco matériaux. - Favoriser et accompagner le développement des bâtiments de grande hauteur en bois. - Organiser des visites de chantiers ou de réalisations bois. - Organiser des rencontres d'affaires : Réseaux Bois Locaux.
Lien avec action territoriale	Appui technique aux relais territoriaux : CMA et CAUE 41 : informations des maîtres d'oeuvre, Pays Perche : concours extension bois (1.1) et sensibiliser les collectivités à l'utilisation du bois (4.2) Pays Gâtinais : informations, conseils et prescription sur plusieurs communes. ... Contacts directs ou indirects avec les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	2015 à 2018
Coût	Animation pm
Participation souhaitée	60%
Aide	Animation pm
Co financements	France Bois Forêt
Auto financement	Arbocentre
Indicateurs de suivis	Nombre de maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrage rencontrés Nombre de projets suivis Nombre de visites de chantiers, participants
Participation aux objectifs de la filière	+ 600 logements bois par an + 1000 emplois dans la filière + 30 000 m3/an de sciage + 400 000 m3/an récoltés
Coordination Gestion de la mesure	Arbocentre
Observations	En coordination avec l'action nationale de prescription des bois français et régionaux

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 1 : développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

1.1. Prescrire et accompagner les projets utilisant les bois locaux et français

112. Prescrire le bois énergie et accompagner les projets

Objectif	Développer les chaufferies bois énergie avec des approvisionnements en circuit court. Faciliter l'approvisionnement local des chaufferies bois énergie.
Bénéficiaires	Directs : les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, bureaux d'études thermiques. Indirects : les entreprises de récolte, l'ONF, les communes forestières et les propriétaires forestiers.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets bois énergie d'envergure régionale et sur le Loiret, avec des approvisionnements en circuit court. - Promouvoir le bois énergie. - Animer et coordonner la Mission Régionale Bois Energie, soutenir les actions des acteurs locaux.
Lien avec action territoriale	En lien avec la MRBE, l'ALE37, BE41, Adefibois Berry, CA18 ... : coordination, support technique, support approvisionnements, communication...
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	2015 à 2018
Coût	Animation pm
Participation souhaitée	60%
Aide	Animation pm
Co financements	ADEME, Conseil Général du Loiret
Auto financement	Arbocentre
Indicateurs de suivis	Volume de bois énergie consommé Nombre de nouvelles chaufferies bois installées Nombre de pré études et de projets suivis
Participation aux objectifs de la filière	Récolte de 400 000 m ³ /an de bois supplémentaires Création de 200 emplois (2 emplois pour 3000 m ³ BE selon ADEME)
Coordination Gestion de la mesure	Arbocentre
Observations	En lien avec les autres interprofessions régionales ayant une action bois énergie, le CIB et le SEIBE

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 1 : développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

1.2. Promouvoir les bois locaux et les entreprises de la filière

120. Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales

Objectifs	Faire connaître, les essences locales, les produits, les innovations et les entreprises de la filière forêt bois régionale, Faire connaître les architectes, BET et économistes au travers de leurs réalisations bois Faciliter la réalisation des projets bois et promouvoir les métiers de la filière.
Bénéficiaires	Directs : les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les architectes, bureaux d'études, économistes, entreprises de construction bois, du bois énergie, de transformation et grand public. Indirects : les entreprises de construction bois, menuisiers, charpentiers, entreprises de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} transformation, de récolte, l'ONF, les communes forestières et les propriétaires forestiers.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour, éditer et diffuser le guide Bois du Centre ou d'autres documents de promotion des bois, produits et entreprises de la filière forêt bois régionale. - Organiser 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction en lançant un appel à réalisation, complétant les dossiers, organisant un jury et organisant une soirée de remise des prix, relayer les années impaires le Prix National de la Construction Bois. - Organiser 2 Trophées Régionaux de l'Innovation Bois. - Organiser deux stands annuels sur les salons habitat de Tours et d'Orléans, fédérer les entreprises régionales et les aider à communiquer.
Lien avec action territoriale	Diffusion des documents aux partenaires territoriaux pour appuyer leurs actions : Pays Perche, ALE 37, ADEFIBOIS Berry, CMA et CAUE41... Autres actions menées avec partenaires locaux et entreprises.
Unité d'action	
Nombre	4
Calendrier	2015 à 2018
Coût	15 000 €/an, dont 10 000 € pour les Trophées de l'Innovation ou le Palmarès et 5 000 € pour les 2 salons habitat, soient 60 000 € en 4 ans + animation pm.
Participation	50% (frais externes) + animation pm
Aide	7 500 €/an soient 30 000 € sur 4 ans + animation pm
Co financements	Conseil Général du Loiret pour salon Habitat d'Orléans, Draaf, CODIFAB ? DIRECCTE?...
Auto financement	Arbocentre + filière
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des actions - Nombre de réalisations présentées aux 2 Palmarès - Nombre d'innovations présentées aux 2 Trophées - Articles de presse publiés
Participation aux objectifs de la filière	Mêmes objectifs que les actions 111 et 112. Cette action cadre vient en appui.
Coordination Gestion de la mesure	Arbocentre
Observations	En cohérence avec l'action nationale de prescription des bois français et régionaux, en lien avec le Prix National du Bois dans la Construction. En partenariat avec l'ARITT en lien avec un éventuel palmarès national de l'innovation pour les Trophées de l'Innovation.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 2 : Appuyer les projets de développement des entreprises

2.1. Soutenir les projets des entreprises

211. Accompagner les entreprises dans leurs projets

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les entreprises de la filière forêt bois régionale à se développer et s'adapter aux conditions difficiles et changeantes du marché. Les inciter à utiliser plus de bois régionaux. - Promouvoir et faciliter l'innovation par le design en valorisant les bois régionaux. - Préparer les entreprises de construction bois, les architectes et les BET à la future « RT 2020 » pour qu'ils acquièrent les savoirs faire et les réseaux pour répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre, et qu'ils présentent une offre fiable.
Bénéficiaires	<p>Directs : les entreprises de la filière forêt bois régionale, les architectes, les BET.</p> <p>Indirects : les propriétaires forestiers, les filières des autres éco matériaux.</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises dans leurs projets en lien avec les acteurs locaux : stratégie, innovation, développement commercial, marketing, investissements, financements, formation... et en lien avec Cambium Innovation. - Design et entreprises du bois : organiser une demi-journée annuelle de présentation du design avec des témoignages, trouver les designers qui répondront aux attentes des entreprises intéressées, faciliter le démarrage, veiller au bon déroulement des partenariats. - Bois et Construction 2020 : fédérer 8 à 12 entreprises intéressées par le thème, veille sur les techniques, produits, réalisations « RT 2020 », organiser des réunions d'échange de bonnes pratiques avec présentation de produits ou techniques de mise en œuvre.
Liens avec action territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Support technique des partenaires CMA, CCI, CA, ALE... dans leurs missions - Design : en lien avec le Pays Perche (créer une ligne de meubles contemporains en chêne du Perche (2.1). - Construction Bois 2020 : partenariats à monter avec ALE, Noveco...
Unité d'action	1
Nombre	3
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	Animation pm. 4 ans x 6 000€/an = 24 000 € pour lancement des projets design
Participation	60% animation pm, 50% des frais externes.
Aide	Animation et 4 ans x 3 000 €/an = 12 000 € pour dédommager les designers présents aux réunions d'information sur le design et les entreprises du bois.
Co financements	Entreprises, DIRECCTE pour design
Auto financement	Arbocentre

Indicateurs de suivis	<p>-Nombre d'entreprises accompagnées</p> <p>-Nombre de réunions de présentation du design, de partenariats lancés entre entreprises et designers, d'innovations générées en bois local et valorisation.</p> <p>-Nombre d'entreprises dans le groupe Construction Bois 2020, de réunions du groupe, d'entreprises ayant une offre répondant à la « RT 2020 ».</p>
Participation aux objectifs de la filière	<p>+ 1 000 emplois</p> <p>+ 30 000 m3/an de sciages</p> <p>+ 600 logements bois/an</p>
Coordination gestion de la mesure	<p>Arbocentre</p>
Observations	<p>En cohérence avec l'action nationale proposée par le Comité Stratégique de la Filière Bois.</p> <p>Arbocentre ne se substituera pas aux CCI, CMA et CA mais les appuiera ou travaillera en collaboration avec les réseaux consulaires en apportant sa connaissance du matériau, des métiers et des entreprises bois.</p>

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 2 : Appuyer les projets de développement des entreprises

2.1. Soutenir les projets des entreprises

212. Accompagner financièrement les entreprises dans leurs projets

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les entreprises de la filière forêt bois régionale à se développer et s'adapter aux conditions difficiles et changeantes du marché. Les inciter à utiliser plus de bois régionaux. - Développer l'activité de Cambium Innovation en développant des outils financiers tels que garantie de prêt et prêts d'honneur ayant un effet levier pour faciliter le financement des projets porteurs pour la filière.
Bénéficiaires	<p>Directs : les entreprises de la filière forêt bois régionale. Indirects : l'ensemble de la filière forêt bois.</p>
Description	<p>Au sein de Cambium Innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après un appel à manifestation d'intérêt, créer un fonds de garantie professionnel permettant de garantir les prêts bancaires des entreprises dans des conditions optimisées, pour 80 entreprises en 4 ans. - Créer un fonds pour octroyer des prêts d'honneur aux projets fiables et innovants pour la filière. - Lancer un appel à souscription pour alimenter le fonds de garantie. - Solliciter les réseaux bancaires pour alimenter le fonds de prêts d'honneur par des prêts à taux zéro. - Lancer des appels à projets auprès des professionnels et communiquer sur les possibilités et conditions de financement proposées. - Accompagner les entreprises dans leurs projets (action 211).
Liens avec action territoriale	Action régionale à mener en lien avec Bpifrance, la CDC, le Réseau Entreprendre Val de Loire, FORINVEST, France Initiative, Val de France Angels...
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	Animation pm. 4 ans et 1 050 000 € pour abondement du fonds de garantie des prêts bancaires
Participation	60% animation pm, 350 000 €
Aide	Animation et 350 000 € pour abondement du fonds de garantie (versement en 2 ou 3 fois selon les appels de fonds).
Co financements	Entreprises (350 000€), le gestionnaire de garantie (350 000€)
Auto financement	Arbocentre
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des fonds - Nombre d'entreprises accompagnées ayant bénéficié du fonds de garantie bancaire : objectif : 80 - Nombre d'entreprises accompagnées ayant bénéficié d'un prêt d'honneur - Nombre de réseaux bancaires engagés - Montant amené par les professionnels pour alimenter le fonds de garantie.
Participation aux	+ 1 000 emplois

objectifs de la filière	+ 30 000 m ³ /an de sciages + 600 logements bois/an
Coordination gestion de la mesure	Arbocentre
Observations	En cohérence avec l'action nationale proposée par le Comité Stratégique de la Filière Bois. Cambium Innovation ne se substituera pas aux financeurs existants mais travaillera en collaboration avec eux en apportant sa connaissance du matériau, des métiers et des entreprises bois pour faciliter le financement et la réussite des projets.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 2 : Appuyer les projets de développement des entreprises

2.1. Soutenir les projets des entreprises

213. Soutenir les investissements des ETF

Objectif	Aider les entreprises de travaux forestiers à investir dans du matériel performant et adapté aux conditions de la région Centre.
Bénéficiaires	Directs : les ETF. Indirects : la filière
Description	- Aides à l'investissement ADEXBOIS ou équivalent - Accompagnement par Arbocentre et éventuellement Cambium Innovation
Lien avec action territoriale	En lien avec les CMA, CA et EDT.
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	6 000 000 €
Participation souhaitée	30% de l'investissement
Aide	1 800 000 €
Co financements	Les ETF pour les investissements
Auto financement	
Indicateurs de suivis	Montant des investissements réalisés et des aides allouées
Participation aux objectifs de la filière	+ 400 000 m ³ /an de bois récolté.
Coordination Gestion de la mesure	
Observations	Partenaire associé : Arbocentre. A faire en lien avec l'accompagnement des entreprises d'Arbocentre (211) et Cambium Innovation

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 2 : Appuyer les projets de développement des entreprises

2.1. Soutenir les projets des entreprises

214. Soutenir les investissements des scieries

Objectif	Aider les scieries à investir dans du matériel performant et adapté aux bois et aux marchés régionaux et nationaux.
Bénéficiaires	Directs : les scieries Indirects : la filière
Description	-Aides à l'investissement ADIBOIS ou équivalent -Accompagnement par Arbocentre et éventuellement Cambium Innovation
Lien avec l'action territoriale	En lien avec les CCI, CMA et URCB.
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	8 800 000 €
Participation souhaitée	30% de l'investissement ou équivalent
Aide	2 640 000 €
Co financements	Les scieries pour les investissements
Auto financement	
Indicateurs de suivis	Montant des investissements et consommation des crédits
Participation aux objectifs de la filière	Stabilisation des emplois dans les scieries, +30 000 m ³ /an de sciages.
Coordination Gestion de la mesure	
Observations	Partenaire associé : Arbocentre. A faire en lien avec accompagnement des entreprises 211 et Cambium Innovation.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

3.1. Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion forestière durable

311. Visites conseils aux propriétaires forestiers

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et inciter les propriétaires forestiers à adopter une sylviculture productive et environnementale adaptée à leur forêt - Orienter les propriétaires vers des gestionnaires si nécessaire - Mobiliser du bois et pérenniser la ressource - Mobiliser les petits propriétaires forestiers.
Bénéficiaires	<p>Directs : les propriétaires forestiers</p> <p>Indirects : les gestionnaires forestiers, PEFC, les entreprises de récolte et de transformation du bois.</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les propriétaires forestiers sur l'opportunité des visites conseils - Les rencontrer pour faire le point sur leur forêt, la gestion forestière, les documents de gestion durable, les prix du bois ... - Les inciter à gérer ou faire gérer durablement leur forêt, à réaliser les travaux nécessaires, à se former. - Mettre en place un programme de coupes et travaux urgents à mettre en œuvre.
Lien avec action territoriale	<p>Test de visites concentrées sur certaines zones géographiques à définir chaque année et à préciser dans la demande de financement, puis poursuite si résultat probant. Liens avec chartes forestières si existantes.</p> <p>+ciblage sur propriétaires concernés par les nouveaux seuils.</p>
Unité d'action	Visite conseil
Nombre	100 par an soient 400
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	200 000 €
Participation	80% en 2015 puis 50% de 2016 à 2018 dans le cadre du FEADER
Aide	115 000 € dont 40 000 € en 2015, et 25 000 €/an de 2016 à 2018
Co financements	CG45 ?, CG37 ?, FEADER
Auto financement	CRPF en 2015, le maître d'œuvre retenu suite à l'appel à projet de 2016 à 2018.
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites conseils réalisées - Surfaces nouvelles gérées durablement - Volume de bois supplémentaire mis sur le marché et travaux réalisés par une enquête auprès des propriétaires visités l'année n-1.
Participation aux objectifs de la filière	<p>3 500 ha/an renouvelés</p> <p>+ 400 000 m³/an de bois récolté</p> <p>+30 000 m³/an de sciages</p>
Coordination Gestion de la mesure	CRPF en 2015, le Conseil Régional de 2016 à 2018.
Observations	<p>Centrées sur certaines zones géographiques pour effet levier et regroupement de chantiers</p> <p>30 visites en 2015 seront faites et financées séparément par le CG 45.</p>

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

3.1. Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion forestière durable

312. Outils de gestion durable de la forêt et de mobilisation des bois

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la prospection des gestionnaires et des exploitants forestiers pour augmenter la surface forestière gérée durablement et la mobilisation des bois - Inciter et aider les propriétaires forestiers à adapter leur forêt aux changements climatiques par la replantation ou le changement de mode de gestion.
Bénéficiaires	<p>Directs : les gestionnaires et exploitants forestiers, les propriétaires forestiers</p> <p>Indirects : les propriétaires forestiers, PEFC, les entreprises de récolte et de transformation du bois.</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Tester un outil qui augmente la surface de forêt réellement gérée durablement : définition d'un projet, concertation et prise en compte des remarques des partenaires, mise au point et test de cet outil. - Fonds Carbone Forestier: suite aux travaux de 2014, - définir les objectifs, les moyens et les modes d'intervention, les conditions, - créer une structure qui accueille le fonds, alimenter financièrement le fonds d'aide en faisant appel au mécénat carbone, environnemental et aux collectivités territoriales, - informer les propriétaires forestiers sur le fonds, communiquer auprès des mécènes potentiels et impliqués - gérer les dossiers de demande et les allocations du fonds, suivre la bonne réalisation des engagements des bénéficiaires.
Lien avec l'action territoriale	<p>Test de l'outil sur le Pays Forêt d'Orléans en lien avec l'animateur de la charte forestière.</p> <p>Mise en œuvre du Fonds Carbone Forestier en fonction des financeurs et opportunités locales.</p>
Unité d'action	Outil de mise en gestion durable de la forêt Fonds Carbone Forestier
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	Animation pm
Participation	Animation pm, pour Arbocentre et CRPF
Aide	Animation pm
Co financements	Pays forêt d'Orléans, LEADER ?
Auto financement	CRPF
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Avant projet, concertation avec les partenaires, test des outils - Surface forestière supplémentaire mise en gestion durable - Création du Fonds, de sa structure d'accueil, - Montant financier alimentant le fonds - Surface forestière adaptée aux changements climatiques
Participation aux objectifs de la filière	<p>+ 3 500 ha/an de forêt renouvelée</p> <p>+ 400 000 m³/an de bois récolté</p>
Coordination Gestion de la mesure	CRPF
Observations	<p>En lien avec Arbocentre</p> <p>En lien avec la cellule nationale carbone et les autres initiatives régionales</p>

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

3.2. Améliorer la compétitivité et la qualité des travaux forestiers

321. Améliorer la desserte forestière

Objectifs	Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale
Bénéficiaires	Directs : les propriétaires forestiers et les communes forestières via l'ONF. Indirects : les entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois, les gestionnaires forestiers.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cofinancement régulier des investissements dans l'amélioration de la desserte forestière et notamment : réfection des fossés de drainage, renforcement et mise en forme de la chaussée, élargissement de l'emprise, création de places de dépôt et de retournement, de voirie empierrée. - Mettre en place un système d'avant-projet qui permette de connaître à faible coût les projets et besoins des propriétaires et communes.
Unité d'action	Cofinancement des investissements Compilation des avant-projets
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	2 400 000 € d'investissement
Participation	40 à 70% de l'Etat + FEADER
Aide	1 200 000 €
Co financements	Maîtres d'ouvrages
Auto financement	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Montant investi par les propriétaires et les communes forestières via l'ONF. - Montant des aides utilisées - Nombre d'avant-projets recensés
Participation aux objectifs de la filière	+ 400 000 m ³ récoltés + 30 000 m ³ /an sciés
Coordination Gestion de la mesure	
Observations	Partenaire associé : CRPF, ONF et communes forestières A faire en cohérence avec les schémas de desserte. Outil de mise en gestion durable de la forêt.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

3.2. Améliorer la compétitivité et la qualité des travaux forestiers

322. Faciliter les transports de bois, améliorer la qualité des travaux forestiers

Objectifs	Améliorer la compétitivité des transports de bois et la qualité des travaux forestiers
Bénéficiaires	Directs : les transporteurs de bois, les exploitants forestiers, les entreprises de travaux forestiers Indirects : les entreprises de transformation du bois, les gestionnaires, les propriétaires forestiers, l'ONF et les communes forestières.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les itinéraires de transports de bois ronds (animation) - Rediffuser auprès des communes et des services des Collectivités Territoriales la Charte Régionale des Transports de Bois (animation) - Diffuser et promouvoir les chartes de qualité des travaux forestiers (animation) - Former les ETF et organiser des rencontres avec les donneurs d'ordres (animation) - Organiser des chantiers-pilotes pour optimiser les techniques de récolte.
Lien avec action territoriale	Itinéraires à définir avec les entreprises et les gestionnaires de voiries
Unité d'action	1
Nombre	5
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	Animation pm
Participation	60% animation pm
Aide	Animation pm
Co financements	
Auto financement	Arbocentre
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des itinéraires de transports de bois ronds - Nombre de chartes envoyées aux CT - Mise en place d'un outil qualifiant la desserte - Nombre d'entreprises adhérentes à une charte de qualité des travaux forestiers
Participation aux objectifs de la filière	+ 400 000 m ³ récoltés + 30 000 m ³ /an de sciages
Coordination Gestion de la mesure	Arbocentre
Observations	A faire en cohérence avec les schémas de desserte, les itinéraires des autres régions, les outils de logistique forestière déployés au niveau national, les chartes de qualité nationales.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

3.3. Adapter la forêt aux changements climatiques

331. Acquérir des connaissances sur la forêt et le changement climatique

Objectifs	Contribuer à l'acquisition de connaissances sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques en valorisant les centres de recherche et groupements de développement forestiers régionaux
Bénéficiaires	Directs : les centres de recherche et groupements de développement régionaux : INRA, IRSTEA, IDF, ONF, groupements de développement, CRPF, coopératives... Indirects : les gestionnaires et les propriétaires forestiers, l'ONF, les communes forestières les entreprises de transformation du bois,
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Les chênes en région Centre, anticiper et agir (60% de la surface forestière directement concernée par le changement climatique): CRPF : 35 000 € - Essences peu habituelles et changements climatiques (nécessité de changer d'essence sur certains sols et peu de possibilités offertes au propriétaire) - Chaque année des actions en lien avec ces objectifs seront présentées.
Lien avec l'action territoriale	Les chênes en région Centre : parcelles dans les départements. Essences peu habituelles portée par GEDEF 45.
Unité d'action	Etude
Nombre	6
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	4 x 60 000 €/an soit 240 000 € + animation pm Dont chênes en région Centre : 35 000 € dont 26126€ personnel CRPF et 9684 € externes Essences peu habituelles : 12 000 € dont 10800€ stagiaire et technicien CA et 1200€ frais externes publication.
Participation CR+FEADER	
Aide	30 000 €/an soit 120 000 € + animation pm Dont Chênes en région Centre : 25 000 € et 10 000€ autofinancement CRPF Essences peu habituelles : 5000€ + 2500€ CG45+4500 autofinancement GEDEF45 Flore : 42000€ + 35000€ autofinancement CRPF ...
Co financements	DRAAF
Auto financement	CRPF pour animation, porteurs de projet : groupements de développement, coopératives...
Indicateurs de suivis	- A définir pour chaque projet
Participation aux objectifs de la filière	Renouveler et adapter la forêt aux changements climatiques : 3 500 ha/an
Coordination Gestion de la mesure	CRPF
Observations	En lien avec Arbocentre. Bien gérer les autres sources de financement possibles et la coordination en cas de projet inter régional Le programme sera actualisé chaque année sur ces thématiques.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

3.3. Adapter la forêt aux changements climatiques

332. Réaliser des outils de communication et diffuser les bonnes pratiques

Objectifs	diffuser les bonnes pratiques pour l'adaptation de la forêt aux changements climatiques et réaliser des outils de communication
Bénéficiaires	Directs : le CRPF, les groupements de développement forestier régionaux Indirects : les gestionnaires et les propriétaires forestiers, les entreprises de transformation du bois,
Description	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions d'informations sur les essences et les habitats forestiers - 13 réunions de développement forestier : - 2 réunion et informations sur l'équilibre sylvo-cynégétique : - réaliser des outils de communication
Lien avec action territoriale	Réalisées dans les départements en lien avec les groupements de développement forestier locaux, fédérations de chasseurs ...
Unité d'action	Réunion ou outil de communication
Nombre	68 soit 17 par an
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	<p>4 x 80 000 €/an soit 320 000 €</p> <p>Dont par an : 2 réunions info essences et habitats : 6600 € dont 3240 € de frais de personnel et déplacement CRPF et 1760 € de frais externes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 réunions de développement : 65 000 € dont 36000 € de personnel et déplacements CRPF et 29000 € de frais externes. - 2 réunions équilibre sylvo-cynégétique : 12 000 € dont 7450€ de personnel et déplacements CRPF et 4550 € de frais externes.
Participation	50% FEADER
Aide	40 000 €/an soit 160 000 € (selon les coûts éligibles)
Co financements	CRPF
Auto financement	CRPF et groupements de développement forestier
Indicateurs de suivis	- A définir pour chaque projet
Participation aux objectifs de la filière	+ 3 500 ha/an adaptés au changement climatique +400 000 m ³ /an récoltés
Coordination Gestion de la mesure	CRPF
Observations	Financement CRPF + FEADER dans le cadre de l'appel à projet du FEADER Partenariat possible avec l'ONF.

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 4 : Animer et renforcer la cohésion de la filière régionale, mesurer l'efficacité des actions et l'évolution de la filière

4.1. Animer la filière forêt bois régionale

411. Animer l'ensemble de la filière (Arbocentre)

Objectif	Faciliter le développement économique, social et environnemental de la filière forêt bois régionale en animant les entreprises, organismes et partenaires
Bénéficiaires	Directs : Arbocentre Indirects : les entreprises, organismes et partenaires de la filière
Description	<p><u>1-Animer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des partenaires territoriaux (CCI, CMA, CA, Pays, Associations,...) - Animation des ETF et des scieries régionales - Animation de la Mission Régionale Bois energie - Animation du groupe de travail 4 : innovation et intégration à la filière - Prescription bois locaux - Animer Cambium innovation <p><u>2-Accompagner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans leurs projets - Accompagnement des projets des entreprises en valorisant les bois locaux <p><u>3-Communiquer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication vers les professionnels et le grand public par newsletter - Communication filière et métiers - Mise à jour de l'annuaire régional <p><u>4-Observer, mesurer, piloter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Observer l'évolution de la filière régionale - Mesurer l'efficacité des actions engagées - Coordination de la filière et liens avec les financeurs - Formalisation des orientations stratégiques et programmes d'actions - Organiser et alimenter les comités de pilotage de la filière.
Lien avec l'action territoriale	Support technique et communication de l'action territoriale, coordination et orientation des actions locales conformément à la stratégie régionale.
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	1 400 000 € soient 350 000 €/an
Participation	60%
Aide	840 000 € soient 210 000 €/an
Co financements	DRAAF, ADEME, DIRECCTE, CG45, FBF, CODIFAB ?
Auto financement	Arbocentre
Indicateurs de suivis	Voir pour chaque projet
Participation aux objectifs de la filière	A l'ensemble des objectifs
Coordination Gestion de la mesure	Arbocentre
Observations	

CAP Filière Forêt-Bois 2015-2018

Axe 4 : Animer et renforcer la cohésion de la filière régionale, mesurer l'efficacité des actions et l'évolution de la filière

4.1. Animer la filière forêt bois régionale

412. Animer les partenaires et groupes de travail amont

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le développement économique, social et environnemental d'amont la filière forêt bois en animant les groupes de travail, organismes et partenaires - Communiquer pour renforcer la cohésion de la filière - Observer l'évolution de la filière
Bénéficiaires	<p>Directs : CRPF</p> <p>Indirects : les organismes et partenaires, l'amont de la filière et les entreprises de l'aval</p>
Description	<p><u>1-Animer</u> : les 3 groupes de travail amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion concertée et mobilisation des bois - concilier les différents usages de la forêt - pérenniser et renouveler la forêt. <p><u>2-Communiquer</u>: 2 réunions/an de l'arbre à la planche:</p> <p><u>3- Observer, mesurer</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des actions de l'amont de la filière - Alimentation et formalisation de l'observatoire
Lien avec action territoriale	En lien avec les groupements de développement forestier et les acteurs locaux, professionnels et chambres d'agriculture.
Unité d'action	1
Nombre	1
Calendrier	De 2015 à 2018
Coût	<p>Animation : 224 000 € soient 56 000 €/an</p> <p>2 réunions/an de l'Arbre à la planche : 4000€/réunion hors animatrice amont et Arbocentre dont 2400 € frais externes et 1600€ personnel CRPF. Total : 8 000€/an x 4 ans = 32 000 € Total = 256 000€</p>
Participation	<p>80% pour l'animation</p> <p>50% pour les réunions de l'Arbre à la Planche</p>
Aide	<p>Animation : 179 200 € soient 44 800 €/an</p> <p>Pour les réunions de l'Arbre à la Planche : 4 x 4000 €/an = 16 000 €,</p> <p>Total : 195 200 €</p>
Co financements	
Auto financement	CRPF
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Production des groupes de travail amont - Suivi de la réalisation des actions amont - Alimentation de l'observatoire régional - Nombre de participants aux réunions de l'arbre à la planche
Participation aux objectifs de la filière	Renouveler et adapter au changement climatique 3500 ha/an Récolter +400 000 m ³ /an
Coordination Gestion de la mesure	CRPF
Observations	En lien avec Arbocentre Fiche à revoir en 2016 pour les années 2017 et 2018.

BUDGET PREVISIONNEL CAP FORET BOIS 3EME GENERATION 2015-2018

Action,	N°	Maître d'oeuvre	Coût total (Euros)	Conseil Régional + FEADER (Euros)	%	Autres financeurs	Filière
Axe 1 : Prescrire et accompagner les projets utilisant les bois locaux et français							
Prescrire l'utilisation des bois régionaux et français dans la construction	111	Arbocentre					
Prescrire le bois énergie et accompagner les projets	112	Arbocentre					
Communication, promotion: Bois du Centre, Palmarès, Trophées, salons Habitat et autres publications	120	Arbocentre	60 000			30 000	30 000
Axe 2 : Prouvouvoir et soutenir l'innovation, le design la performance thermique et les éco matériaux							
Accompagner les entreprises dans leurs projets, design, Construction bois 2020	211	Arbocentre	24 000			12 000	12 000
Accompagner financièrement les entreprises dans leurs projets	212	Arbocentre	1 050 000	350 000	33%		700 000
Soutenir les investissements des ETF	213	Arbocentre	6 000 000	1 800 000	30%		4 200 000
Soutenir les investissements des scieries	214	Arbocentre	8 800 000	2 640 000	30%		6 160 000
Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion forestière productive et environnementale							
Visites conseils	311	CRPF	200 000	115 000	58%		85 000
Outils de gestion durable de la forêt et de mobilisation des bois, fonds carbone	312	CRPF + Arbocentre					
Investissements sur la desserte forestière	321	CRPF	2 400 000	600 000	50%	600 000	1 200 000
Faciliter les transports de bois et améliorer la qualité des travaux forestiers	322	Arbocentre		0			
Acquérir des connaissances sur la forêt et les changements climatiques	331	CRPF	240 000	0		120 000	120 000
Réaliser des outils de communication et diffuser les bonnes pratiques	332	CRPF	320 000	160 000	50%	70 000	90 000

Action,	N°	Maître d'oeuvre	Coût total (Euros)	Conseil Régional + FEADER (Euros)	%	Autres financeurs	Filière
Axe 4 : Animer la filière forêt bois régionale							
Animation d'Arbocentre	411	Arbocentre	1 400 000	840 000	60%	280 000	280 000
Animation amont	412	CRPF	256 000	195 200	76%		60 800
TOTAL			20 750 000	6 700 200	32%	1 112 000	12 937 800

Récapitulatif CAP FORET BOIS 3EME GENERATION 2015-2018

Actions	Pilote	Coût total	Conseil Régional + FEADER	%	Autres financeurs	Filière
Axe 1 : Prescrire et accompagner les projets utilisant les bois locaux et français						
Actions prescription et communication	Arbocentre	60 000			30 000	30 000
Axe 2 : Prouvouvoir et soutenir l'innovation, le design la performance thermique et les éco matériaux						
Accompagner les entreprises dans leurs projets	Arbocentre	1 074 000	350 000	33%	12 000	712 000
Investissements des ETF et scieries	Arbocentre	14 800 000	4 440 000	30%		10 360 000
Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion forestière productive et environnementale						
Actions	CRPF	760 000	275 000	36%	190 000	295 000
Investissements sur la desserte forestière	CRPF	2 400 000	600 000	50%	600 000	1 200 000
Axe 4 : Animer la filière forêt bois régionale						
Animation d'Arbocentre		1 400 000	840 000	60%	280 000	280 000
Animation du CRPF		256 000	195 200	76%		60 800
TOTAL		20 750 000	6 700 200*	32%	1 112 000	12 937 800

***dont FEADER : 600 000 € ligne budgétaire dessertes (années 2015 à 2018), 2 220 000 € ligne budgétaire entreprises de travaux forestiers et scieries (2015 à 2018), 160 000 € ligne budgétaire outils de communication (2015-2018), 430 000 € ligne budgétaire animation accompagnement- visites conseils (estimation réalisée sur les années 2016 à 2018)**